

AUTOMATISATION DE LA GESTION BUDGETAIRE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES

Le Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées (**SIGESCOD**) est un applicatif conçu pour automatiser les opérations budgétaires des collectivités territoriales. Il permet de retracer toutes les opérations financières des collectivités territoriales en vue de favoriser une bonne gestion des recettes et des dépenses et de disposer d'indicateurs fiables sur les opérations budgétaires de ces entités. C'est un système de sécurité financière qui intègre l'ensemble des fonctionnalités de gestion des collectivités décentralisées (élaboration du Programme Triennal et du Budget, exécution Budgétaire, édition des états d'exécution).

Le SIGESCOD permet de :

- fiabiliser et de sécuriser le processus d'exécution budgétaire en recettes et en dépenses ;
- fournir à la tutelle des états de synthèse exhaustifs ;
- favoriser l'aide à la décision des autorités ;
- renforcer la transparence et l'efficacité dans la gestion financière des collectivités décentralisées.

La DOCD, gestionnaire du projet, est chargée de :

- suivre et de coordonner le développement de l'applicatif et de ses modules complémentaires ;
- planifier et interconnecter les localités.

La DOCD en tant qu'Administrateur du logiciel :

- octroie les habilitations à tous les acteurs du **SIGESCOD** dont la collectivité décentralisée, la **DGDDL** et la **DOCD** elle-même ;
- veille à la sécurisation de la base de données ;
- assure la formation et le recyclage des acteurs ;
- fait tous les paramétrages dans la base notamment l'ouverture et la fermeture budgétaire.

-procède à l'ouverture de l'exercice budgétaire ;

Cette action permet aux acteurs de faire la saisie de leurs documents budgétaires de l'exercice qui débute dans la base. Suite à ces saisies (programme triennal et budget primitif) dans le système, les collectivités transmettent à travers le système lesdits documents à leur tutelle qui procède à leur approbation électronique. Ainsi, s'ouvre la phase d'exécution dans le **SIGESCOD** ;

-fait Le suivi de l'exécution de manière permanente par l'édition des états d'exécutions et le traitement des incidents avec l'appui du partenaire technique habilité à les traiter.

A cet effet, des assistants ont été commis pour veiller à la fluidité du système et à l'encadrement permanent des acteurs ;

-Procède à la fermeture de l'exercice budgétaire ;

Cet acte intervient à la fin de l'exercice budgétaire. Ainsi, suite aux opérations de fin de gestion et à la vérification de la cohérence des comptes administratifs, la DOCD procède à la fermeture de l'exercice conformément à la lettre de clôture du Directeur Général du Budget et des Finances.

La DOCD en tant qu'observateur :

- suit l'élaboration et l'exécution des programmes triennaux et des budgets des collectivités décentralisées ;

- édite les états de synthèse.